

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 18 février 2011

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2011-2-2-6

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute-Alsace

**DISPOSITIF EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET DES CHAMBRES
D'HOTES**

Résumé : Il est proposé d'accorder un montant total de subventions de 34 630 € en faveur de 6 porteurs de projet.

Un dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, commun aux deux Départements, a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009.

5 dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport. Vous trouverez dans le tableau joint en annexe l'ensemble des demandes présentées. Le montant total susceptible d'être attribué s'élève à 29 969 €.

Concernant M. Gérard CREUZOT à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, il est précisé qu'une subvention de 7 000 € lui a été attribuée lors de la Commission Permanente du 29 mai 2009. Le bénéficiaire a, parallèlement à sa demande de subvention, engagé une démarche visant à mettre en place une labellisation « tourisme et handicap » pour hébergements. Aussi, il vous est proposé d'appliquer le bonus de 5 % prévu dans le dispositif pour les meublés et chambres d'hôtes labellisés « tourisme et handicap » et de lui accorder une subvention complémentaire de 1 750 € (cf. tableau joint en annexe). L'aide totale accordée à M. Gérard CREUZOT s'élèverait ainsi à 8 750 €.

Par ailleurs, une demande a été déposée au titre du dispositif en faveur des gîtes d'étape. Une subvention d'un montant de 4 661 € pourrait être accordée au porteur de projet (cf. tableau en annexe).

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- de donner votre accord sur l'attribution de subventions, selon le tableau joint en annexe :
 - au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, pour un montant total de 29 969 € ;

- au titre du dispositif en faveur des gîtes d'étape pour un montant de 4 661 € ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 2042, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Nom et adresse du propriétaire	Nature de l'équipement	Label	Nombre d'équipements	Montant subventionnable	Taux	Aide du Département
M. Bernard GULLY 27a, rue du Chemin de Fer 68620 BITSCHWILLER-LES-THANN	Modernisation d'un meublé de tourisme à BITSCHWILLER-LES-THANN	Gîtes de France	1	14 072,00 €	20%	2 814,00 €
M. ou Mme Gérard ANDRES 580 Les Sorbiers Lieu-dit Mulles 68910 LABAROCHE	Modernisation d'un meublé de tourisme à LABAROCHE	Gîtes de France	1	18 861,00 €	20%	3 772,00 €
M. Jean-Rémy LEROY 6, rue de la Montagne 68480 VIEUX-FERRETTE	Création de 2 meublés de tourisme à VIEUX-FERRETTE	Gîtes de France	2	204 860,00 €	20% + 5% maj. Label "tourisme et handicap"	17 500,00 € (plafond)
Mme Estelle KELLER 5, rue des Prés 68320 BISCHWIHR	Création de 2 meublés de tourisme à RIQUEWIHR	Gîtes de France	2	20 669,00 €	20%	4 133,00 €
M. ou Mme Gérard CREUZOT 3 Les Terrasses du Plein Soleil 68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Création de 1 meublé de tourisme à SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Gîtes de France	1	35 000,00 €	5% majoration Label "tourisme et handicap"	1 750,00 € subvention complémentaire (plafond)
			7	293 462,00 €		29 969,00 €

Dispositif en faveur des gîtes d'étape

Nom et adresse du propriétaire	Nature de l'équipement	Label	Nombre d'équipements	Montant subventionnable	Taux	Aide du Département
M. Rudy DECOTTIGNIES 25, route de Sainte-Marie-aux-Mines 68150 AUBURE	Modernisation d'un gîte d'étape à AUBURE	Gîtes de France	1	23 306,00 €	20%	4 661,00 €

TOTAL : 34 630,00 €